

# Associations

Laïcité

Égalité

Neutralité

Mixité

Signes religieux

Non discrimination

Liberté de conscience



## Comment mieux vivre ensemble ?

Une formation de deux jours pour :

- > Connaître le droit et les règles applicables
- > Clarifier ma pratique de la laïcité
- > cerner les enjeux actuels
- > savoir réagir face à un problème

▶ Choisir le bon positionnement\*

▶ Être plus assuré dans ma pratique professionnelle

La laïcité, la mixité, la non discrimination, le respect de l'égalité et de la neutralité ...

## Développer des compétences dans la relation éducative aux enfants, aux jeunes et aux usagers.

### Durée

#### 2 JOURS

- > un module tronc commun de 1,5 jour
- > un module complémentaire d'une demi-journée spécifique :
  - pédagogie de la laïcité (relation éducative enfants et jeunes)
  - laïcité et service au public (relation à l'utilisateur)

### Contenus

Représentations de la laïcité	Rapport à la laïcité
Histoire de la laïcité en France	Construction d'un argumentaire
Définition de la laïcité et valeurs de la République	Posture à adopter
Textes juridiques	Principes juridiques et usage des espaces publics
Analyse des situations professionnelles et situations professionnelles	Jeux de rôles

### Méthode

A partir d'une pédagogie participative cette formation part des situations concrètes des participants. L'animation alterne apports politiques, historiques et juridiques, mises en situations, échanges entre pairs, en petits groupes ou en animation collective. Un livret stagiaire sera remis aux participants.

### Publics

Professionnels (animateurs, éducateurs, coordinateurs, directeurs,...) et bénévoles associatifs (administrateurs), personnels des organismes sociaux (bailleurs sociaux, CAF,...).  
Des formations pour un public mixte (associations, collectivités locales, organismes sociaux, agents de l'Etat...) seront organisées localement, selon une logique de projet de territoire (par exemple, un projet éducatif de territoire - PEDT).

### Calendrier Lieux

Des formations seront organisées localement, dans les principales villes de la région, à partir de juin 2016 et jusque fin 2017.

#### Contacts, informations :

- si vous êtes en association : interrogez votre responsable ou contactez la DRJSCS

> Si vous êtes en collectivité territoriale : votre service des ressources humaines qui traitera votre demande avec l'antenne départementale du CNFPT dont votre collectivité dépend.

Informations en ligne, calendrier des formations : [www.drjscs.gouv.fr](http://www.drjscs.gouv.fr) Contact : [DRJSCS35-JEPVA-EC@drjscs.gouv.fr](mailto:DRJSCS35-JEPVA-EC@drjscs.gouv.fr)